

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 25 (1979)
Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial



Chers Compatriotes,

A tous Bonne et Heureuse Année !

Merci à ceux qui ont renouvelé à temps leur abonnement et l'ont fait généreusement. En le réglant en ce début d'année, notre travail est grandement facilité, étant donné que par raison d'économie nous n'avons pas encarté notre formulaire de C.C.P. dans notre numéro de novembre. Prix de l'abonnement F. 50.—, étranger F. 55.—, abonnement de soutien à partir de F. 55.— Pour les changements d'adresse, joindre un timbre de F. 1.— et l'ancienne bande. Nous prions les nouveaux abonnés de bien vouloir le préciser. Merci.

QUE NOUS A APPORTÉ 1978 ?

Un grand changement dans nos habitudes. En effet, depuis la parution du *Messageur Suisse* (1955), le siège de la rédaction a toujours été Quai Voltaire. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous avons été amenés à chercher un nouveau local que nous avons trouvé au 96 de la rue de Grenelle (rez-de-chaussée), pas loin de notre belle Ambassade, ce qui ne fera qu'améliorer et simplifier nos relations avec elle. Suisses de France, de passage à Paris et Suisses de Paris, vous y serez les bienvenus.

Donc, n'oubliez pas d'y adresser tout votre courrier.

La présence, tout au long de cette année, de notre nouvel ambassadeur, M. François de Ziegler qui, aux fonctions attribuées à tout chef de mission à l'étranger, ajoute celle qui lui tient à cœur : ouvrir le dialogue avec tous les Suisses de France, raison pour laquelle il s'est déjà rendu dans certaines régions et poursuivra son périple en 1979.

Le départ, hélas, de notre excellent consul général, M. René du Plessis qui, toutefois, ne quitte pas la France puisqu'il a été nommé consul général de Suisse à Marseille. Nous tenons à le remercier dans notre publication qu'il a toujours soutenue, de toute l'aide qu'il n'a jamais cessé de nous donner pour résoudre des problèmes de tous genres. Nous avons particulièrement apprécié ses qualités humaines. Œuvrant pour le bien de la communauté, son départ laissera un vide certain que son successeur, M. Pierre Jordan, aura à cœur de combler rapidement. A ces adieux, je joins également nos remerciements à son épouse, Madeleine, dont l'activité sociale ne s'est jamais démentie et qui accomplissait parfaitement ses devoirs d'hôtesse.

Le Congrès des Suisses de l'étranger, à Einsiedeln, a réuni de nombreux Suisses de France. Connaissance nous y a été donnée d'une proposition de modification de l'article constitutionnel 44 bis 3, concernant le droit de cité appliqué aux enfants nés de père étranger et de mère suisse. Les Sociétés suisses de l'étranger devront prendre position. Il est donc dans l'intérêt de chacun de faire partie de l'une d'entr'elles — il y en a près de 100 en France — afin de pouvoir exprimer son opinion. (Toutefois si d'aucuns se sentaient trop isolés, ils pourront s'adresser à notre rédaction

qui transmettra à qui de droit). Si le résultat devait être positif, alors le Président de la Commission des Suisses de l'étranger, M. A. Weber, également conseiller national, lancera une initiative parlementaire auprès des Chambres fédérales.

Il y a aussi été question du projet de la Nouvelle Constitution fédérale dans lequel les Suisses de l'étranger sont pratiquement oubliés. Il est donc très important de réagir et de défendre nos droits. C'est pourquoi le prochain thème du Congrès des Suisses de l'étranger qui aura lieu les 25 et 26 août à Porrentruy, en terre jurassienne, sera consacré à ce problème.

Evènement important : la naissance du 23^e canton suisse : le Jura après un long cheminement et d'énormes difficultés surmontées par nos autorités et des hommes de bonne volonté.

La Maison suisse de retraite d'Issy-les-Moulineaux s'agrandit. Vous vous souvenez certainement qu'il y a deux ans, le *Messageur Suisse* avait lancé une vaste souscription qui avait rapporté pas loin de F. 100 000.—. Les travaux ont commencé mais comme tout devis subit des modifications et le renchérissement du coût de la vie, il faut encore de l'argent. Si vous ne l'êtes pas encore, devenez membre de la M.S.R. en payant une cotisation de F. 30.— (10 paquets de cigarettes !). F. 50.— par couple. C.C.P. Paris 7 164 42 ou par chèque bancaire — 14, rue Minard — 92130 Issy-les-Moulineaux. Une cotisation unique de F. 500.— est également possible et tout don, legs, quels qu'ils soient, seront les bienvenus.

Nous lançons un appel à toutes les personnes de bonne volonté dans la région parisienne qui auraient le temps de visiter régulièrement certains de nos compatriotes qui se sentent terriblement seuls et qui, fatigués ou malades, ne peuvent se déplacer. Pour tous renseignements s'adresser à notre Rédaction, 96, rue de Grenelle.

Remerciements

En terminant, je ne voudrais pas oublier de remercier nos différents collaborateurs : notre chroniqueur politique dont les articles sont vivement appréciés par les uns et critiqués par d'autres qui le trouvent trop polémiste. Donc une bonne moyenne. Nos artistes se rendent-ils compte de l'apport important que leur fait notre chroniqueur artistique ? A ma connaissance, il n'y a aucune publication de Suisses de l'étranger qui consacre régulièrement des pages à leurs manifestations et leur donne son appui. Nos auteurs, nos éditeurs sont également soutenus par notre chroniqueur des lettres. Un apport à ne pas négliger.

Pour terminer, je répèterai ce que je déclarais à Einsiedeln : il est passionnant d'œuvrer pour sa patrie au-delà de ses frontières. C'est un peu une vocation.

Nelly Silvagni-Schenk
directrice

EDITEUR : FEDERATION DES SOCIÉTÉS SUISSES DE PARIS — DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nelly SILVAGNI-SCHENK
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, 75010 Paris — C.C.P. *Messageur Suisse* 12273-27 Paris — Prix de l'abonnement : 50 F. - Etranger : 55 F
IMPRIMEUR : TSCHUMI - TAUPIN, 24 rue de Dammarie 77000 MELUN - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1979 - N° 1 (Commission paritaire n° 52679)

La revue n'est pas vendue au numéro mais par abonnement. « Le *Messageur Suisse* » n'est pas en vente publique
Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal

Adressez toute votre correspondance à la Rédaction - 96, rue de Grenelle — 75007 Paris.